

APPEL A PROJETS – ŒUVRE D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC

Pour la réalisation d'une œuvre graphique sur l'ancien hôtel St Jean

Cet appel à projets fait office de Règlement de Consultation et de Cahier des Charges.

Objet du marché :

Conception et réalisation d'une œuvre graphique sur le mur de l'ancien Hôtel St Jean, face au Pôle culturel le CYEL à La Roche sur Yon.

Pouvoir adjudicateur :

VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Place du Théâtre - BP 829

85021 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Contact : 02.51.47.48.19

Site internet : <http://www.larochesuryon.fr>

Mode de passation :

Procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.



SOMMAIRE

ARTICLE 1 - Présentation de la commande

1. Descriptif de la commande
2. Conditions financières
3. Durée du marché et délais exécution.
4. Pièces contractuelles
5. Prix - modalités de règlement
6. Pénalités
7. Utilisation de l'œuvre (promotion et cession des droits de reproduction et de représentation)
8. Garanties
9. Constatation de l'exécution des prestations

ARTICLE 2 : Organisation de la consultation

1. Procédure de passation
2. Délai validité des offres
3. Présentation des candidatures et des offres
4. Critères d'attribution
5. Modalités de dépôt des candidatures
6. Renseignements complémentaires
7. Notification du résultat

Annexe 1 : Plan du mur

ARTICLE 1 - PRESENTATION DE LA COMMANDE

1- Descriptif de la commande

Dans le cadre de sa politique culturelle et de sa volonté de développer l'art dans l'espace public, la Ville de La Roche-sur-Yon propose aux artistes plasticiens de répondre à un appel à projets pour la réalisation d'une œuvre ornant la façade d'un ancien hôtel, face au CYEL.

Adresse du bâtiment support de l'œuvre : 7 rue Alfred Chanzy - parcelle cadastrée section AL N°680 ; La Roche-sur-Yon

Adresse du CYEL : 10 rue Salvador-Allende ; La Roche-sur-Yon

Le site étant en accès libre, il n'y aura pas de visite organisée.

La superficie du pignon mis à disposition pour la fresque est d'environ 110 m², cf. plan avec dimensions en annexe 1.

Le mur est en béton banché.

Cet appel à projets répond à trois objectifs principaux :

- Rendre visible l'art dans l'espace public
- Renvoyer, en miroir, une œuvre en direction du CYEL, pôle culturel abritant le conservatoire, l'école d'art et un espace d'art contemporain. L'œuvre devra, si possible, faire écho aux activités du CYEL
- Soutenir la création artistique

Les artistes peuvent y répondre de manière individuelle ou collective.

Les candidats proposeront une œuvre qui tiendra compte de la « proximité » avec le CYEL et de l'intégration de l'œuvre dans le paysage urbain.

Le mode d'expression graphique est laissé à l'appréciation des candidats (figuratif ou non). Ils peuvent proposer une œuvre à partir d'une ou plusieurs techniques.

L'œuvre est conçue pour être pérenne à compter de son installation.

2- Conditions financières

Le prestataire retenu percevra une enveloppe globale comprise entre **20 000 et 35 000 € TTC**.

Ce montant comprendra les honoraires ainsi que tous les frais de production de son œuvre (matériel, préparation du mur, échafaudage ou nacelle pour la réalisation, transport, hébergement éventuel...). Il sera demandé un budget prévisionnel détaillé et des pièces justificatives.

La peinture d'apprêt est à intégrer dans l'enveloppe globale.

Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un **contrat signé entre le candidat retenu et la Ville de La Roche-sur-Yon**.

3- Durée du marché et délais exécution.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification (envisagée semaine 30 / remise des offres prévue semaine 28). Le délai d'exécution des prestations est imposé.

- Diffusion de l'appel à projets : 9 juin 2020
- Date limite d'envoi des candidatures : 7 juillet 2020 à 12h30
- Désignation du candidat retenu : 17 juillet (date donnée à titre indicatif)
- Livraison de l'œuvre : pour le 18 septembre (période de réalisation à déterminer avec le prestataire)
- Vernissage : le week-end des Journées du patrimoine
- Tenue de l'œuvre : l'œuvre doit être prévue pour être pérenne à compter de son installation.

4- Pièces contractuelles

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG -PI, les pièces contractuelles du marché sont, par ordre de priorité, les suivantes :

- le présent avis faisant office de cahier des charges et son annexe,
- l'offre technique et financière du titulaire,
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG.-PI) approuvé par l'arrêté 16 septembre 2009.

5- Prix - modalités de règlement

Le marché est conclu à prix forfaitaire. Le prix est ferme.

Le paiement est effectué par mandat administratif (virement bancaire).

Le délai global de paiement est de 30 jours.

Echéancier de paiement : 50 % à la notification du marché et 50 % à la livraison sur la base du devis détaillé.

Les modalités de transmission des demandes de paiement seront indiquées au candidat retenu.

6. Pénalités

Par dérogation à l'article 14.3 du CCAG PI, le titulaire n'est pas exonéré des pénalités dont le montant total est inférieur à 1 000 euros HT pour l'ensemble du marché.

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-PI, une pénalité forfaitaire journalière sera appliquée, d'un montant de **100 €** par jour calendaire de retard.

7- Utilisation de l'œuvre (promotion et cession des droits de reproduction et de représentation)

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du pouvoir adjudicateur et du titulaire est l'option A telle que définie au chapitre 5 du CCAG-PI, soit la concession des droits d'utilisation sur les résultats. Le prix de cette concession est forfaitairement compris dans le montant du marché. Les droits concédés comprennent les droits patrimoniaux de propriété littéraire et artistique pour les besoins découlant du marché et notamment, dans le respect des droits moraux, l'ensemble des droits patrimoniaux de reproduction, de représentation et de

distribution de l'œuvre sur le territoire français (hormis publication sur internet, valant pour le monde entier) et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteurs. Pendant une période de deux ans, le titulaire assiste, sur leur demande, le pouvoir adjudicateur et les tiers désignés, dans l'exercice des droits concédés.

8- Garanties

Les prestations feront l'objet d'une garantie de 1 an dont le point de départ est la date de notification de la décision d'admission.

Les modalités de cette garantie sont définies à l'article 28 du CCAG-PI.

9- Constatation de l'exécution des prestations

Application des dispositions du CCAG PI

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA CONSULTATION

1- Procédure de passation

Procédure adaptée en application des articles R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

Une négociation est envisagée avec les 3 candidat.e.s les mieux classé.e.s après application des critères de jugement des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

2- Délai validité des offres

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de remise de l'offre.

3- Présentation des candidatures et des offres

Les plis, rédigés en langue française devront intégrer les éléments suivants :

Candidature :

- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle, notamment pour les dommages corporels et matériels que sa prestation pourrait causer, tant au propriétaire du support sur lequel il réalisera son œuvre, qu'aux tiers.

L'attributaire devra fournir en fin de procédure les documents suivants :

- Extrait K-Bis, ou équivalent
- Attestations fiscale et sociales

Offre :

- Un dossier d'artiste (comprenant un portfolio et un CV détaillé),
- Une note d'intention accompagnée d'une ou plusieurs simulations de l'œuvre intégrée sur le site,
- Une fiche technique détaillée du projet,

- Un devis détaillé (correspondant au budget prévisionnel) séparant notamment le montant des honoraires et les coûts de production,
- Les conditions de l'entretien de l'œuvre dans le temps,
- Les fiches techniques des produits utilisés,
- Le planning prévisionnel de réalisation.

Le candidat peut transmettre ces éléments sur un support informatique.
Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

4- Critères d'attribution

Jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1- Proposition artistique (40%)

- La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée
- La cohérence du projet en lien avec le lieu

2- Faisabilité (30%)

- La faisabilité du projet (technique et financière)

3 -Prix (30%)

5- Modalités de dépôt des candidatures

Les plis sont à adresser avant **le mardi 7 juillet - 12h30**

- par courrier (envoi recommandé) ou dépôt contre récépissé à l'adresse suivante :

Direction des affaires culturelles
CYEL
10 rue Salvador-Allende
BP 829 – 85021 La Roche-sur-Yon Cedex

- par courriel au format PDF à l'adresse suivante : culture@larochesuryon.fr (attention à passer par une plateforme de téléchargement dédié pour les dossiers de plus de 10 Mo)

6- Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements pourront être adressées par mail au plus tard le 26 juin 2020
La Ville pourra apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard le 30 juin 2020.

Contact :

Sabrina FERCHAUD

Direction des affaires culturelles
Courriel : sabrina.ferchaud@larochesuryon.fr
Tél : 02.51.47.48.19

7- Notification du résultat

Les candidats seront informés du résultat de la consultation par courrier.

Date d'envoi du présent avis : le mardi 9 juin



ANNEXE 1 : PLAN DU MUR

